VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 8 octobre 2026, à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2026-00764 451, 26e Avenue (Lot proposé 6 749 807)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial d'envergure de 60 logements avec : - une entrée charretière à une distance de 1,18 m de la limite du terrain au lieu de 1,5 m ; - l'aménagement de 65 % des cases de stationnement à l'intérieur du bâtiment au lieu de 75 % ; - l'aménagement d'une aire de stationnement à une distance de 0,71 m de la ligne séparative des terrains adjacents au lieu de moins 1,20 m ; - une rampe d'accès en cour avant à une distance de 0,07 m des limites du terrain au lieu de 1 m ; - un coefficient d'emprise au sol de 40,9 % au lieu d'un maximum de 40 %.
Dossier 2026-00755 44, 10e Avenue (Lot proposé 6 749 413)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial d'envergure de 52 logements avec : - de deux (2) conteneurs semi-enfouis en cour avant secondaire au lieu d'en cour latérale ou arrière ; - l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 6 cases en cour avant au lieu d'en cour latérale ou arrière ; - l'aménagement de 70 % des cases de stationnement à l'intérieur du bâtiment au lieu d'un minimum de 75 %.

Deux-Montagnes, le 22 septembre 2026.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Affaires juridiques